

---

Fiche projet

## Médecin généraliste à exercice partagé Ville-établissement de santé

---

*Cette fiche projet s'inscrit dans la cadre du volet 1 de la mesure « 400 postes de Médecins généralistes dans les territoires prioritaires (Instruction N°DGOS/DIR 2019/27 du 01/02/2019)*

### Présentation du dispositif

---

**Territoires éligibles :** les établissements de santé peuvent être situés dans tout type de territoire, les structures ambulatoires d'accueil éligibles sont situées dans une zone d'intervention prioritaire (ZIP), une zone d'action complémentaire (ZAC) ou un quartier politique de la ville (QPV) – cf Carte en annexe 1)

**Médecins éligibles :** médecins généralistes ayant validé leur diplôme d'études (DES) de médecine générale et soutenu leur thèse. Dispositif ouvert aux signataires d'un contrat d'engagement de service public.

**Etablissements de santé concernés :** tous, publics et privés

**Structures ambulatoires d'accueil éligibles :** centres de santé (CDS), maison de santé pluri-professionnelle (MSP) ou cabinet libéral

**Modalités de financement :** Enveloppe spécifique allouée à l'établissement de santé (public ou privé) pour rémunérer le temps hospitalier ; financement par rémunération des actes dans la structure ambulatoire

**Durée de l'exercice partagé dans le cadre du dispositif :** 2 ans

**Répartition du temps entre les deux structures d'accueil :** de 40 à 60% de part et d'autre

**Statuts possibles du médecin dans le dispositif :**

Dans l'établissement de santé	Dans la structure ambulatoire
<p><b>Etablissement de santé public :</b> praticien contractuel rémunéré sur la base des émoluments applicables aux praticiens hospitaliers au 2eme échelon soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 30 245,59 euros bruts annuels pour un temps partiel à 60% (6 demi-journées hebdomadaires)</li><li>➤ 25 204,66 euros bruts annuels pour un temps partiel à 50% (5 demi-journées hebdomadaires)</li><li>➤ 20 163,72 euros bruts annuels pour un temps partiel à 40% (4 demi-journées hebdomadaires)</li></ul>	<p><b>Installation libérale :</b> le médecin exerce en tant que libéral conventionné en propre et facture donc lui-même ses actes. Il bénéficie de l'ensemble des avantages conventionnels.</p> <p><b>Statut de médecin assistant :</b> le médecin assistant exerce sous la responsabilité d'un autre médecin, sans être conventionné en propre, et perçoit une rétrocession des honoraires de ce dernier</p> <p><b>Statut salarié</b> en centre de santé ou en contrat de collaboration</p>

<p><b>Etablissement de santé privé</b> : le recrutement se fera selon un statut et un niveau de salaire déterminé par l'établissement, pour un temps partiel fixé entre 40 et 60%, la contribution de l'ARS sera du m<sup>^</sup>me niveau que dans le public</p>	
---	--

## Présentation du Projet

### Descriptif synthétique du projet porté par l'établissement de santé et la structure ambulatoire

#### Présentation de structure ambulatoire

Pole Santé Municipal de St-Aignan représenté par le maire de la commune de St-Aignan :

SIRET :

Adresse : 9 rue Victor Hugo, 41110 Saint-Aignan

Interlocuteur de la structure libérale ambulatoire (Nom, prénom, mail, téléphone) : CARNAT

ERIC, maire de St-Aignan (tél mairie : 0254712222).

<p><b>Description De la structure ambulatoire</b></p>	<p>Cabinet libéral POLE SANTE MUNICIPAL de ST-AIGNAN. Création et aménagement en 2016 sur 300 M2 regroupant médecins et professionnels paramédicaux libéraux en centre ville de St-Aignan. Création conçue en complémentarité de l'offre de soins proposée par le nouveau Centre hospitalier.</p>
<p><b>Description du territoire</b></p>	<p>Population, structures de santé, médico sociales, etc... (possibilité de joindre la fiche EPCI) Situation au regard du zonage (ZIP,ZAC,QPV) classement de St-Aignan en ZIP depuis décembre 2017 Dynamique de santé existante (CPTS,CLS, MSP,...) CPTS en cours de création en Loir-et-Cher, avec l'appui de l'URPS.</p>
<p><b>Positionnement de la structure ambulatoire dans son territoire</b></p>	<p>Structure ambulatoire ayant un positionnement reconnu dans un territoire affecté par la désertification médicale et paramédicale.</p>
<p><b>Projet médical de la structure ambulatoire</b></p>	

<p><b>Contribution attendue du médecin à la mise en œuvre de ce projet médical</b></p>	<p>L'arrivée d'un nouveau médecin vise à améliorer la densité médicale de la ville de St-Aignan, dans un contexte de vieillissement générateur de demande de soins.</p> <p>Les indicateurs sociaux et sanitaires, mis à jour en 2019 par la CPAM 41, montrent une situation très défavorisée par rapport au département (source : profil santé St-Aignan 2019, diffusé par CPAM).</p> <p>La complémentarité de cette activité médicale avec celle proposée par le Centre hospitalier ne peut que favoriser le parcours des patients d'une structure à l'autre.</p>
<p><b>Statut proposé et modalités de rémunération</b></p>	<p>Rémunération à l'acte en fonction de l'activité, comme prévu en cabinet médical.</p>
<p><b>Perspectives d'une poursuite de la collaboration au-delà des deux ans</b></p>	<p>Oui</p>

### **Présentation de l'établissement de santé) CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-AIGNAN**

Représenté par le directeur du CH de St-Aignan Philippe Sauboua:  
 Adresse : 1301 rue de la forêt 41110 Saint-Aignan

<p><b>Description de l'ES</b></p>	<p>Descriptif de l'établissement de santé</p> <p>Le Centre hospitalier de St-Aignan, ouvert en 2014, est un établissement de 453 lits et places, composé de 25 lits de médecine, de 30 lits de SSR polyvalents, de 288 lits et places d'EHPAD (incluant accueil de jour et hébergement temporaire), et 110 lits et places réservés aux handicapés jeunes et adultes, ainsi que d'un plateau médico-technique moderne (radiologie, nombreuses consultations spécialisées, pharmacie).</p> <p>L'équipe médicale a été en grande partie renouvelée depuis l'ouverture du nouveau Centre hospitalier. Très bonne dynamique interne avec activité reconnue en soins palliatifs, alcoologie, rééducation fonctionnelle et gériatrie.</p> <p>Le CH de St-Aignan est en direction commune avec le CH de Montrichard (partage d'activités et de professionnels) et membre du GHT Santé 41.</p>
<p><b>Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)</b></p>	<p>( Mettre particulièrement en avant la relation avec le territoire et les axes de partenariat déjà développés avec la ville)</p> <p>L'ensemble des services médecine SSR et EHPAD sont en lien constant avec la médecine de ville, notamment St-Aignan, pour les entrées en institution et retours à domicile.</p>

<p><b>Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES</b></p>	<p>Services de médecine et SSR, incluant 2 lits reconnus en soins palliatifs. Activité de médecine générale, avec composantes réadaptation fonctionnelle, soins palliatifs, prise en charge d'addictions.</p>
<p><b>Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</b></p>	<p>Le nouveau médecin sera accueilli dans une équipe composée de 4 praticiens en secteur médecine/ SSR et d'une équipe complète de rééducation (kinés, ergothérapeute, orthophoniste, diététicienne, psychologue, assistante sociale). Il aura accès à un plateau médico-technique neuf et disposera sur site des compétences de médecins spécialistes (cardiologue, gastroentérologues, angiologues, pneumologue, gynécologue) ou à distance via la télémédecine (dermato, radio). Il sera appelé participer au tour d'astreintes médicales à domicile.</p>
<p><b>Rémunération</b></p>	<p>Rémunération statutaire : PH 2<sup>ème</sup> échelon : 30245 Euros pour un temps partiel à 60% (6 demi-journées). Non compris les émoluments versés au titre des astreintes médicale à domicile. Mise à disposition gratuite d'un logement indépendant en centre ville.</p>
<p><b>Perspectives d'une poursuite du salarial au-delà des deux ans</b></p>	<p>Oui</p>

## Contacts

Etablissement de santé : CH de St-Aignan 1301 rue de la forêt, 41110 Saint-Aignan

Tél 0254712000 [hopital@hl-saintaignan.fr](mailto:hopital@hl-saintaignan.fr)

Structure ambulatoire : Pôle de Santé municipal de St-Aignan, 9 rue Victor Hugo Saint-Aignan.

ARS Centre Val de Loire, Délégation départementale de Loir-et-Cher

[Ars-cvl-paps@ars.sante.fr](mailto:Ars-cvl-paps@ars.sante.fr)